République Française
Département de l'Allier
Mairie de Saint Pourçain sur Besbre (03290)

ARRETE DU MAIRE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L221.1 à L2212.5
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 (police de la circulation et stationnement) à L2213.18
Vu, le Code de la route
Vu la demande formulée par la société CEME ;
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement la limitation apportée à usage des voies ci-dessous mentionnées ;

ARRETE

Article 1er : La chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit au droit du chantier sur D296 et D164 pour des travaux d'ajout d'éclairage public à compter du 1er octobre 2026 et pour une durée calendaire de 90 jours.

Article 2ème : Le stationnement sera autorisé au droit du chantier pour l'entreprise CEME.

Article 3ème : La circulation sera limitée à 30 km/h et la signalisation se fera par feux tricolore.

Article 4ème : La signalisation sera mise en place par le demandeur.

Article 5ème : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies, conformément à la loi.

Article 6ème : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ✓Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dompierre sur Besbre
- ✓L'UTT de Dompierre sur Besbre
- ✓Entreprise CEME

Fait à Saint Pourçain sur Besbre,
Le 25 septembre 2026

Le Maire
F. MARIDET

MAIRIE ST POURÇAIN SUR BESBRE * ALLIER *